



**Réseau santé de la Glâne** Une exposition sur les trois foyers et EMS du district présente les valeurs de ces institutions. >> 16



**Des fonctionnaires indésirables** Grand Conseil. Quels employés de l'Etat peuvent siéger au parlement cantonal et lesquels ne le peuvent pas? L'élection d'une directrice d'école pose la question de l'incompatibilité des mandats. >> 12

# RÉGIONS

11  
LA LIBERTÉ  
VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016

Une firme espagnole, active sur le Marly Innovation Center, est en litige avec deux employés roumains

## Le casse-tête des travailleurs détachés

<< FRANÇOIS MAURON

**Economie** >> C'est un conflit de travail comme il en existe sans doute d'autres dans le milieu de la construction. Il a toutefois un caractère exemplaire, dans le sens où il concerne une entreprise espagnole, active, en vertu des accords bilatéraux avec l'Union européenne, sur le sol fribourgeois, en l'occurrence au Marly Innovation Center (MIC). Il met en scène deux travailleurs roumains, peu importe leur nom, résidant à Barcelone et employés par la société catalane Cubiertas y Fachadas del Valles. Cette dernière, par le jeu de la sous-traitance, exécute un mandat confié à Destal Ingeniería, une autre société ibérique, pour construire les structures métalliques des cinq halles qui formeront le futur centre artisanal du MIC (un projet devisé au total à 20 millions de francs).

La Liberté a pu rencontrer les deux employés roumains en fin de semaine passée, avant leur retour en Catalogne. Ils s'expriment en espagnol, une interprète traduit leurs propos. Selon un document du Service de la population et des migrants du canton de Fribourg, ces deux hommes, de 52 ans et 39 ans, font partie d'une équipe de six travailleurs détachés, pour une durée d'activité allant du 14 octobre au 30 novembre. Mais ils devront quitter le chantier avant cette date. Le 4 novembre, ils sont en effet licenciés sur-le-champ pour avoir demandé un supplément par rapport au salaire qui leur a été versé.

### Licenciés sur-le-champ

«On nous a donné 1995 euros pour dix-sept jours de travail (à dix heures quotidiennes), dont deux samedis. Alors qu'on nous avait promis 2500 euros», affirment-ils. Le chef de chantier n'entre pas en matière sur leurs revendications. Renvoyés, ils sont conduits séance tenante en minibus à Genève, d'où ils sont censés prendre l'avion pour l'Espagne. Mais eux reviennent



Une société catalane construit les structures métalliques des cinq halles du futur centre artisanal du MIC. Alain Wicht

à Fribourg, pour exposer leur cas au syndicat Unia, qui assure désormais leur défense.

Autre élément de litige: un des deux Roumains affirme avoir été victime d'un accident sur le chantier de Marly. Se trompant dans la manipulation d'un élévateur, l'un de ses collègues l'aurait coincé entre la machine et le panneau qu'il était en train de poser.

Un peu révolté, l'homme relate les événements: «Malgré les douleurs, le chef – qui était absent au moment des faits – m'a interdit d'aller voir un médecin en Suisse. J'ai donc poursuivi mon labeur en serrant les dents, pour finalement aller consulter dix jours après un praticien en Espagne, à la faveur d'un retour à Barcelone. Diagnostiquant deux côtes fissurées et des lésions au sternum, il m'a expliqué que je devais me soigner

## La firme catalane dit respecter la loi

**L'entreprise espagnole active sur le chantier du MIC conteste les accusations des deux employés roumains qu'elle a licenciés.**

L'entreprise catalane Cubiertas y Fachadas del Valles est active sur le site du Marly Innovation Center (MIC) depuis un bon mois, construisant les structures métalliques de son futur centre artisanal. Pour ce faire, elle a détaché des travailleurs sur place, se contentant de les annoncer au canton de Fribourg comme le permettent les accords bilatéraux. Si le travail effectué à Marly doit durer plus de 90 jours (pour une année civile), elle devra alors demander une autorisation de séjour.

Francisco Sutilo Rodriguez, le chef de chantier, réfute les accusations des deux employés roumains avec qui la société est en litige. «Ils ont reçu 3146 euros pour la période du 10 au 31 octobre. Ce montant a été versé en deux fois.» Le syndicat Unia, qui a eu accès au relevé de leur compte bancaire, affirme quant à lui qu'il y a eu un unique versement de 1995 euros.

Selon Francisco Sutilo Rodriguez, les ouvriers de sa société ne travaillent pas plus de huit heures par jour. Il met par ailleurs en doute la véracité de l'accident dont aurait été victime un des deux Roumains. «Il n'est allé chez le médecin que dix jours après les faits, cherchant sans doute à obtenir un arrêt de travail. Mais sur la base de l'avis médical, le Gouvernement de Catalogne, l'autorité compétente, ne le lui a pas délivré.» A l'entendre, son employé n'a jamais demandé à aller chez le médecin durant son séjour professionnel en Suisse.

Pourquoi l'avoir licencié, lui et son collègue? «Ils avaient une mauvaise attitude, pas professionnelle.» M. Sutilo Rodriguez relève en outre que les deux travailleurs détachés étaient en période d'essai. Sait-il que la loi suisse prévoit un préavis de sept jours pour une rupture de contrat de travail en de telles circonstances? Silence un peu gêné. «Ils doivent encore aller signer un document au siège de notre entreprise. Nous leur verserons la différence», finit-il par indiquer. >> FM

pour pouvoir continuer à travailler. Mais l'entreprise n'a rien voulu entendre.»

### Le cas est dénoncé

Armand Jaquier, secrétaire régional du syndicat Unia Fribourg, est atterré. «Ces deux ouvriers qualifiés bénéficient d'une longue expérience dans la construction métallique. Selon la convention collective de travail, ils doivent percevoir un salaire mensuel de 5000 francs (40 heures de travail par semaine). Or quoi qu'en dise l'entreprise, le relevé de leur compte bancaire atteste qu'ils ont reçu un seul versement de 1995 euros. Ils ont été licenciés sans préavis alors que le délai légal est de sept jours au cours du temps d'essai et d'un mois pour les contrats indéterminés», peste-t-il. Et d'indiquer que le cas a été dénoncé à l'Association fribourgeoise de contrôle.

**«Si le cas est confirmé, il s'agit de concurrence déloyale»**

David Krienbühl

Surtout, selon Armand Jaquier, l'affaire illustre un phénomène récurrent. «Les entreprises étrangères actives en Suisse respectent rarement les conditions de travail de notre pays. Elles obtiennent des mandats dans un système où le maître d'œuvre veut tirer les coûts vers le bas, ce qui induit des sous-traitances en cascade. Dans ces conditions, il est tout simplement impossible pour une entreprise suisse honnête de décrocher un marché.»

David Krienbühl, secrétaire de l'Association fribourgeoise des entreprises de construction métallique, acquiesce: «Un salaire de 2000 euros pour dix-sept jours de travail, ça semble peu. Si le cas est confirmé, il s'agit de concurrence déloyale.» >>

PUBLICITÉ

### FRIBOURG A BESOIN D'UN CONSEIL D'ÉTAT ÉQUILIBRÉ!

Au premier tour de l'élection au Conseil d'Etat, quatre représentants de l'Entente de droite ont été élus au gouvernement. Pour répondre aux défis qui l'attendent, notre canton a besoin d'un gouvernement équilibré, qui prenne en compte les différentes sensibilités de la population. Pour ces raisons, nous recommandons d'élire **Anne-Claude Demierre, Marie Garnier et Jean-François Steiert (Liste 2, 4 ou 7)!**

Louis Casali, syndic de Bödingen, Gilbert Casasus, professeur à l'Université de Fribourg, André Chenaux, professeur retraité, Pascal Corminboeuf, ancien conseiller d'Etat, Maurizio Croci, organisateur et professeur, Beat Hayoz, président Musée singinois, Max Jendly, musicien, Ruth Luethi, ancienne conseillère d'Etat, Kristel Marbach, anc. capitaine de l'équipe suisse de volleyball, François Nordmann, ancien ambassadeur, Jean-Luc Nordmann, comédien, Yann Pugin, comédien, Rose-Marie Rittener, directrice des Ligues de santé, Michel Sapin, comédien, André Schneuwly, député Electeurs libres singinois, Jean Steinauer, historien et Anne-Laure Vieli, actrice - Comité pour un Conseil d'Etat fribourgeois équilibré

Libre dans sa tête  
et dans son ton.



### UNE PREMIÈRE EN QUINZE ANS

Le Marly Innovation Center (MIC) est évidemment le maître d'ouvrage du chantier. Son actionnaire principal, le promoteur fribourgeois Damien Piller, explique pourquoi un mandat a été confié à une société espagnole. «Après la faillite d'Ilford, nous voulions faire rapidement redécoller le site. Nous nous sommes donc tournés vers la société Destal Ingeniería, spécialisée dans l'architecture industrielle, pour concevoir notre «master plan». Je pense raisonnablement que nous n'aurions pas trouvé un bureau d'architecture fribourgeois susceptible de travailler dans des délais aussi courts», note-t-il. Satisfait du travail accompli par Destal Ingeniería, le MIC a ensuite «logiquement» confié un mandat de réalisation à cette dernière. «Nous lui avons attribué, de gré à gré, 30% des travaux; les 70% restants étant alloués à des entreprises du cru. De manière générale, en quinze ans, j'ai attribué pour plus de 1,5 milliard de francs de travaux à des sociétés fribourgeoises. C'est la première fois que je mandate une firme étrangère», souligne Damien Piller. FM

PUBLICITÉ

**AEBI-KADERLI GARTEN-CENTER**

**Ouverture du Marché de Noël**  
Nocturne le 18 novembre 2016  
jusqu'à 21h00 et partagez avec nous une excellente raclette

3186 Düringen – Tél. 026 488 33 33  
Lu-ve 9h00-18h30, Samedi 8h00-16h00  
garten.center@aebi-kaderli.ch, www.aebi-kaderli.ch